



Direction de
l'Enseignement, de la
Formation, de l'Insertion et
de la Jeunesse

FORMULAIRE D'AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DISPOSITIF D'AIDE D'URGENCE (DAU ENTREPRISES)

CRISE NICKEL

SALARIE ET TRAVAILLEUR INDEPENDANT EN ACTIVITE

Demander	
Votre activité en lien avec les secteurs (et sur quelle commune) :	<input type="checkbox"/> Industrie minière et métallurgique Commune : <input type="checkbox"/> Fabrication d'acier inoxydable Commune :
Projet de formation	
Date de la demande	
Nom, prénom, signature et cachet du demandeur (NB : à parafer toutes les pages)	

Ce dossier est destiné aux entreprises ou travailleurs indépendants en activités localisés en Province Nord impactés par la crise Nickel et souhaitant solliciter une aide financière de la collectivité pour la mise en place d'un projet de formation de « perfectionnement » dans le cadre de leurs activité(s) ou future(s) activité(s)

Ce dossier sert à apprécier l'opportunité de toute demande d'aide aux regards des conditions prévues par la délibération n° 2024-79/APN du 26 avril 2024

Tout dossier complet de demande fait l'objet d'une instruction par le service puis est obligatoirement examiné en commission formation et insertion.

La demande doit parvenir :

- **au plus tard le 1^{er} septembre 2024**

- la formation doit se dérouler sur les 18 mois suivant l'attribution par la collectivité

Contacts :

@ : defi-formation-entreprises-crisenickel@province-nord.nc

Tél. : 47 72 27 (standard Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion)

Courrier : PROVINCE NORD – DEFIJ - BP 41 98860 KOOHNË

Lien https : www.province-nord.nc/formation-insertion/aide-entreprises/crisenickel

1-VOTRE IDENTITE

Dénomination sociale :

Dirigeant [*nom, prénom et fonction*] :

Référent dossier et/ou suivi projet de formation au sein de l'entreprise [*nom, prénom et fonction*] :

Quel est le statut juridique de votre entreprise ?

Entreprise Individuelle EURL SARL

GIE Autre, précisez :

A quel secteur d'activité appartient votre entreprise ?

BTP TP Autre, précisez :

Quels sont les moyens humains dont dispose votre entreprise ?

Nombre de salariés au total dans l'entreprise :

Nombre de salariés en CDD : Nombre de salariés en CDI :

Autres contrats, précisez : Nombre de salariés concernés :

Dans le cadre de l'activité minière et métallurgique, vous êtes :

Titulaire d'un contrat Sous-traitant direct Sous-traitant indirect

* Précisez le nom de l'entreprise ou du groupement titulaire :

Quelle est votre situation à la date de la demande ?

En activité En liquidation En sauvegarde

Quelle est la baisse de votre chiffre d'affaires entre le 1^{er} mars 2023 et le 29 février 2024 ?

< 40% + de 40%

Joindre au dossier

- copie du RIDET
- copie de l'extrait K-Bis
- tout document comptable justifiant la baisse du chiffre d'affaires et le lien avec la crise de la filière nickel
- déclarations nominatives trimestrielles CAFAT (4 dernières avant la date de la demande)

2-VOTRE PROJET DE FORMATION

Sont concernées les actions de formation « de perfectionnement » prévues par l'article Lp 543-3 -3° du code du travail de la Nouvelle-Calédonie

Intitulé exact de la formation « de perfectionnement » :

Situez votre projet de formation :

Perfectionnement de salarié ou extension d'activité

- Effectif prévu :

Le contexte ou les raisons de votre besoin en formation :

[Argumenter de manière succincte]

Les objectifs en termes de compétences pour l'entreprise :

[Préciser les compétences nécessaires à l'entreprise, celles disponibles et celles qui seront obtenues avec la formation]

[Cette partie de la page 2 est à dupliquer par bénéficiaire si la formation est différente]

[Privilégier des sessions collectives si formation identique pour les bénéficiaires]

• Le(s) bénéficiaire(s) [Préciser le nom et prénom du/des bénéficiaires si déjà identifié(s)] :

* Remarque : la collectivité intervient uniquement pour les ressortissants de la Province Nord et dans la limite de 5 salariés par entreprise

• L'organisme de formation pressenti [Nom et coordonnées] :

• N° d'agrément :

• Le calendrier de formation :

- Date de début :
- Date de fin :
- Période en centre et volume horaire :
- Période en entreprise et volume horaire :
- Volume horaire total :
- Durée totale de la formation en semaines/mois :
- Autres précisions :

• Le contenu de la formation [Décrire succinctement la formation en termes de module et d'organisation] :

Joindre au dossier

La liste des bénéficiaires

+ Pour chaque bénéficiaire :

- certificat de résidence de + de 6 mois en continu en PN
- justificatif inscription sur liste électorale spéciale (copie carte électorale spéciale ou attestation inscription fournie en Mairie)
- copie pièce d'identité

Le contenu détaillé du programme de formation proposé par l'organisme de formation

3-VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le montant total des frais pédagogiques :

Le montant total des frais environnements [*l'ensemble des charges liées directement à la formation*] :

Le montant total détaillé des frais environnements [*transport, restauration, hébergement*] :

- Transport :
- Restauration :
- Hébergement :

Avez-vous sollicité pour votre projet de formation une aide financière autre que celle de la province Nord ?
Si oui, auprès de quelle structure ?
Et préciser la réponse apportée à votre demande ?

Gouvernement de la NC (plan de formation prévu dans le cadre de la gestion de la crise Nickel) :

Frais :

Montant :

F.I.A.F. (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) :

Frais :

Montant :

Autre(s) :

Type(s) :

Frais :

Montant(s) :

Joindre au dossier

- Un devis détaillé des coûts pédagogiques établi par l'organisme de formation
- Un devis détaillé des coûts environnement (le cas échéant)
- Un RIB
- La copie de la demande ou de l'attribution d'un autre financement au projet de formation
- La copie courrier réponse si demande autre financement

Rappel des pièces obligatoires à fournir au dossier

- Le RIDET
- L'Extrait K-Bis
- Un RIB
- Copie pièce d'identité
- Copie des 4 dernières déclarations nominatives trimestrielles précédant la date de la demande
- Tout document comptable justifiant la perte de chiffre d'affaires
- Tout document comptable ou administratif justifiant que le chiffre d'affaires est directement ou indirectement liée aux répercussions de la crise de la filière nickel.
- Le contenu détaillé de l'action de formation établi par l'organisme de formation (contenu, planning, etc.)
- Le(s) devis détaillé(s) des coûts pédagogiques établis par l'organisme de formation
- Le(s) devis détaillé(s) des coûts environnements (transport, restauration, hébergement) établis par chaque prestataire (le cas échéant)
- La liste des bénéficiaires et pour chaque bénéficiaire leurs documents d'éligibilité (si déjà identifiés) :
 - Le certificat de résidence de + de 6 mois en continu en Province Nord
 - L'inscription sur liste électorale spéciale
- La copie de la demande ou de l'attribution d'un autre financement avec réponse le cas échéant
- La copie courrier réponse si demande autre financement

Critères d'éligibilité au dispositif d'aide d'urgence Crise Nickel

- Avoir son domicile (pour les personnes physiques) ou son siège social (pour les personnes morales) situé sur le territoire géographique de la province Nord,
- Avoir son activité principale située sur le territoire géographique de la province Nord,
- Avoir débuté son activité au plus tard le 1^{er} mars 2023,
- Avoir un effectif inférieur à 50 salariés,
- Justifier d'une perte de chiffre d'affaires constatée d'au moins 40 % en comparant le chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1^{er} mars 2024 et la date de réception de la demande, à celui réalisé entre le 1^{er} mars 2023 et le 29 février 2024,
- Justifier que la baisse de chiffre d'affaires est directement ou indirectement liée aux répercussions de la crise de la filière nickel.

Informations pratiques : Les modalités d'examen de votre dossier

Seuls les **dossiers valides** seront instruits par le service.

Pour être valide, le dossier devra être :

- Dûment complété, daté et signé + toutes les pages parafées** (avec les pièces obligatoires constitutives)
- Transmis soit :
 - « Sous bordereau d'envoi » par courrier dans la collectivité à l'adresse suivante : HOTEL DE LA PROVINCE NORD – DEFIJ - BP 41 – 98860 KONE)
 - Directement déposé « sous bordereau d'envoi » à la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion (DEFI) à l'Hôtel de la province Nord à Koohné (Koné)
 - Soit par courriel à l'adresse : defi-formation-entreprises-crisenickel@province-nord.nc

Après l'instruction du dossier complet par le service, la demande d'aide fait obligatoirement l'objet d'une **validation** en commission de la province Nord.

Par conséquent :

- Le dossier complet de demande d'aide à la formation professionnelle doit être soumis au service instructeur **au plus tard au 1^{er} septembre 2024.**
- Il n'y a **pas de rétroactivité** : une formation débutée sans validation préalable de la commission de la province Nord ne pourra donner lieu à une aide financière de la collectivité.

Cadre réservé à l'administration

ACCUSE DE RECEPTION PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

Je soussigné(e) :

atteste avoir reçu votre demande d'aide à la formation professionnelle pour l'entreprise ou travailleur indépendant à la date du :

Votre dossier est : Complet Incomplet

Pièces manquantes :

A retourner avant le **1^{er} septembre 2024**, soit :

- « Sous bordereau d'envoi » par courrier dans la collectivité à l'adresse suivante : HOTEL DE LA PROVINCE NORD – DEFIJ - BP 41 – 98860 KONE)
- Directement déposé « sous bordereau d'envoi » à la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion (DEFI) à l'Hôtel de la province Nord à Koohné (Koné)
- Soit par courriel à l'adresse : defi-formation-entreprises-crisenickel@province-nord.nc